

Controler positif au stage de sensibilisation de produits stupefiants.

Par [Profil supprimé](#) Postée le 28/04/2012 15:15

Bonjour, je viens solliciter votre aide avec mes deux questions : voilà ayant été interpellé par la gendarmerie pour usage de cannabis je dois effectuer un stage de produit stupéfiants avec lequel il y'aura une prise de sang. cependant si je suis controler positif a cet prise de sang je voulais savoir ce qu'il m'en couté ? et je voulais également savoir combien de temps le cannabis est il detectable dans les ang ? je voudrai une donnée sur car sur le net il y'en a pour tout les gouts : sachant que je suis assez sec et que je pèse 66kg. Je précise que je suis actuellement sur la bonne voie, ma consommation a très largement diminué voir est inexistante depuis ce contre-temps.

Mise en ligne le 03/05/2012

Bonjour,

Le cannabis reste décelable dans le sang jusqu'à 24h, et jusqu'à 2 mois et demi dans les urines pour un usage régulier. Dans l'éventualité où votre contrôle serait positif, vous vous exposez à des sanctions plus lourdes que la peine alternative qui a été prononcée.

A titre informatif, l'usage de cannabis est puni d'une peine maximale d'un an d'emprisonnement et d'une amende pouvant aller jusqu'à 3 750 euros (Art. 3421-1 du Code de la santé publique).

Cordialement.
